

2346. Vous avait-on promis quelque indemnité, en sus de \$1.50 par jour, pour travail extraordinaire, quand vous avez été nommé?—Non; pas alors.

2347. Vous n'aviez par d'arrangement à cet effet?—Non.

Par M. Taylor :

2348. Vous étiez simple employé surnuméraire?—Oui.

2349. M. Brough était un employé permanent?—Oui

2350. Et cet ouvrage de Brough, comme vous l'entendez, a été fait, et a été censé avoir été fait par vous, employé surnuméraire?—Oui.

2351. Voici comment la chose a été arrangée: Vous étiez surnuméraire et il était permanent; vous avez fait l'ouvrage conjointement, et le compte a été fait en votre nom?—Nous l'avons fait ensemble.

Par M. McMullen :

2352. De quelle nature était l'ouvrage que vous avez fait avec M. Brough?—La collation de documents officiels dans le ministère.

2353. M. Brough faisait-il exactement une moitié de l'ouvrage et vous l'autre?—Nous travaillions ensemble.

2354. Mais avez-vous fait la moitié de l'ouvrage pour lequel vous avez reçu ce salaire additionnel?—Voici ce dont je me rappelle. Je faisais mon ouvrage ordinaire pendant mes heures de bureau; M. Brough y travaillait pendant le jour, et quelquefois après quatre heures; puis nous collationnions tous deux, quelquefois après quatre heures, et dans la soirée jusqu'à une heure avancée de la nuit.

2355. Vous faisiez la collation de l'ouvrage fait pendant le jour?—Oh non; celle de l'autre ouvrage.

2356. Quels autres ouvrages?—Des copies de réponses aux ordres de la Chambre des Communes et des copies de documents envoyés au bureau du commissaire à Winnipeg. Ensuite les comptes étaient passés en mon nom et nous partagions l'argent. Je désirerais donner une explication relativement à mon témoignage. On m'a demandé à la question 493: "Quelle était la nature de vos devoirs. A quel ouvrage étiez-vous employé?—J'étais occupé une partie du temps à comparer les lettres envoyées au ministère avec les originaux." Je voulais dire les lettres envoyées par le ministère dans ce cas. Je dois dire aussi que quelques personnes m'ont informé que je m'étais efforcé de sauver quelques employés du ministère, et d'épargner le ministère, et d'autres prétendent que j'ai été trop sévère pour le ministère.

LE PRÉSIDENT.—Ne vous occupez pas de cela. Bornez vos remarques à votre témoignage.

LE TÉMOIN.—La seule chose qui m'a embarrassé dans cette occasion, a été le compte certifié par M. Kinloch, quand on me l'a montré. Je n'en savais rien jusque là. Je croyais qu'il avait été certifié par M. Nelson. Je ne savais pas que M. Kinloch eut certifié un de mes comptes. C'était un arrangement fait sans ma connaissance après que les comptes avaient été faits, et je craignis qu'on crût qu'il y avait eu quelque transaction louches, entre M. Kinloch et moi, ce qui n'était pas; j'essayais de deviner ce que cela pouvait être, je découvris plus tard que M. Kinloch avait signé ce qui lui avait été présenté, mais pas par moi. Je désire vous informer de plus que si aucun membre du comité veut me poser aucune question concernant aucune action répréhensible que je puis avoir faite au ministère, autre que celle d'avoir prêté mon nom à des employés permanents pour retirer un salaire additionnel, je serai heureux de donner des explications. Quand j'ai permis l'usage de mon nom dans le cas de commis permanents, je l'ai fait d'après les instructions de mes supérieurs, et jamais je ne me suis adressé à un employé de cette classe pour lui demander de partager avec lui. En chaque occasion, j'ai agi conformément aux instructions de mon supérieur, et je n'ai jamais permis qu'on se servit de mon nom dans ces comptes, sinon à la connaissance et à la demande de mon supérieur.

2357. Quels étaient vos supérieurs?—M. Hall en est un. Il est le secrétaire du ministère.

2358. Qu'entendez-vous en disant que vous avez agi sous la direction de votre supérieur?—Quand M. Brough m'a dit de partager avec lui, il m'a dit que c'étaient